

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### Intervention sur la carotide de M. GARNIER

Le samedi 17 février a été publié dans la presse locale le témoignage de M. André GARNIER se plaignant de l'absence d'anesthésie lors d'une intervention sur la carotide le 24 janvier 2018 au Centre Hospitalier de Chalon-sur-Saône. Cet article qui a été relayé par différents médias a été complété par des déclarations de l'épouse de M. GARNIER mettant en cause l'effectivité du suivi médical durant le séjour.

Le Centre Hospitalier n'avait pas souhaité communiquer dans l'attente des résultats de l'enquête interne et de la rencontre avec M. GARNIER et sa famille.

Cette rencontre est intervenue le jeudi 1<sup>er</sup> mars dans les locaux de la Direction du Centre Hospitalier. Etaient présents M. GARNIER, Mme GARNIER, leur fils, le Chef du Service d'Anesthésie, deux Chirurgiens Vasculaires, le Chef du Service de Réanimation et le Directeur Délégué du Centre Hospitalier.

Les différentes étapes de la prise en charge ont été précisées à partir des données transcrites dans le dossier du patient et de l'interrogation des professionnels médicaux et non médicaux qui sont intervenus :

- Information sur l'indication médicale d'une intervention unique sur la carotide, ses modalités et risques, le type d'anesthésie,
- l'endormissement de la zone à opérer,
- le déroulement de l'intervention,
- l'évaluation de la douleur en post-opératoire,
- le séjour et la sortie du patient conformément au protocole habituel pour ce type d'intervention.

A l'issue de cette rencontre, l'ensemble du dossier de M. GARNIER comprenant notamment le dossier d'anesthésie et le compte-rendu du bloc opératoire lui a été remis.

Le Centre Hospitalier a fait part au cours de cette rencontre de son incompréhension suite aux déclarations concernant la description du déroulement de l'intervention.

M. GARNIER a effectivement exprimé durant l'opération un inconfort et la survenue de douleurs lors de l'accès à certaines zones. L'équipe du Bloc Opératoire a interrogé régulièrement M. GARNIER afin de compléter si besoin la sédation.

L'intervention sur la carotide est un acte technique nécessitant une grande précision de la part du chirurgien. Les risques liés à l'anesthésie générale conduisent à privilégier une anesthésie loco-régionale plus étendue qu'une anesthésie locale. Cet acte aurait été impossible à réaliser ou à poursuivre dans les conditions telles que rapportées à la presse par M. GARNIER.

Le Centre Hospitalier prend en compte le ressenti douloureux du patient. Il souligne néanmoins le décalage avec les éléments résultant d'une analyse objective des conditions de prise en charge.

Le Centre Hospitalier regrette par ailleurs les déclarations inexactes mettant en doute la réalité du suivi par l'équipe médicale de chirurgie vasculaire alors qu'il est établi que le patient a bénéficié plusieurs consultations avant sa sortie.

M. GARNIER a exprimé à l'issue de la rencontre son souhait de poursuivre son suivi médical au Centre Hospitalier de Chalon-sur-Saône.

Centre Hospitalier Chalon-sur-Saône William Morey

Direction générale

Mardi 6 mars 2018